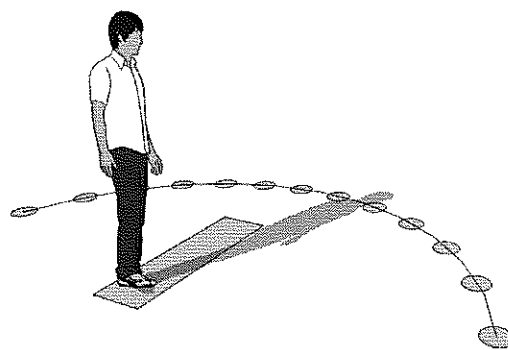


## CADRAN SOLAIRE ANALEMMATIQUE

Ce cadran indique l'heure solaire, celle qui divise la journée selon le parcours du soleil dans le ciel. Il est midi lorsque celui-ci est à son point le plus haut de son trajet journalier. Il est alors exactement au Sud.



Depuis que les hommes ont décidé d'unifier l'heure au sein des fuseaux horaires, le midi solaire des différents lieux ne correspond plus à l'heure officielle. C'est à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle que les télécommunications et les horaires de train ont eu besoin de cette unité temporelle. En Suisse l'heure légale a été introduite en 1894.

Ici à Eclépens, nous nous trouvons à 34 minutes du centre du fuseau horaire. Pour connaître l'heure légale il faut ajouter ces 34 minutes, et l'heure d'été au cas échéant, à celle lue sur le cadran. Ce décalage est appelé « écart de longitude ».

Pour lire l'heure sur ce cadran on se place sur l'élément central dit "échelle des dates", sur la date correspondante. Les mois sont signalés par le jour du changement de signe zodiacal, par exemple le 20 mars, ou le 21 mai, etc.

L'heure est indiquée par la projection de l'ombre de l'observateur sur l'ellipse des heures, où chaque heure est marquée sur une pierre de rivière.

Il y a également un décalage dû au parcours elliptique de la terre autour du soleil, variant entre +15 et -15 minutes. Il est cependant négligeable autour de la mi-juin.

Conception et réalisation par Elisabeth Regamey en 2014 pour le 1200<sup>ème</sup> de la commune d'Eclépens